

SDE35

Village des collectivités
1 avenue de Tizé CS43603
35236 Thorigné-Fouillard

Nombre de délégués

En exercice : 36
Présents : 22
Absents : 17
Quorum : 19

Votants : 22

Reçu en préfecture

15/03/2019

Publication
18/03/2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six février à onze heures, le Comité du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35, dûment convoqué le dix-neuf février deux mille dix-neuf, s'est réuni au siège du Syndicat sous la présidence de Didier NOUYOU, Président.

Présents : Didier NOUYOU, Président, Christophe MARTINS-MARQUES, Jean-Claude BELINE, Loïc GODET, Daniel GUILLOTIN, et Jean-Luc DUPUY, Vice-présidents ; Michel BENEDETTI, Albert COMBY, André DAVY, Olivier DEHAESE, Jean-Pierre DELAUNAY, Valérie DESTRUHAUT, Michel JEULAND, André LATREILLE, Robert MONNIER, Jean-Luc MORLAIS, Jacques POUPART et Daniel TANCEREL, délégués titulaires.

Jacques BENARD, André BRIZARD, Jean CARIO et Philippe LEBORGNE, délégués suppléants.

Absents ou excusés : Maurice BEAUGENDRE, Camille BONDU, Alain COSSONNIERE, André CROGUENNEC, Yvonnick DAVID, Didier DUPERRIN, Jean-Yves GOMMELET, Claude GUERIN, Gurval GUIGUEN, Jean-Yves INIZAN, Dominique KERJOUAN, Patrick LE GUYADER, Yannick NADESAN, Franck NOEL, Nadège NOISSETTE, Alain PAUL, Jacques RENAULT et Patrick SAULTIER, délégués titulaires.

Jean-Pierre CHANTREL, Xavier GERARD, Florian PINEL et Guy RIO, délégués suppléants.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BELINE

Le Président déclare que le quorum est atteint, 22 membres sur les 36 membres en exercice étant présents, et que le Bureau peut valablement délibérer.

Délibération n°20190226_COM_01 – Acquisition de panneaux de chantier

Avec la mise en place des nouveaux marchés de travaux et d'éclairage public, le SD35 va lancer une consultation pour l'acquisition de 150 panneaux de chantier.

L'objectif est de renouveler le stock de panneaux déjà existant en proposant de nouveaux formats adaptables aux différents types de chantiers en cours, ainsi qu'un nouveau visuel en phase avec la charte graphique du syndicat.

Le marché, qui est estimé à environ 20 000 euros, va faire l'objet d'une consultation en procédure adaptée.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide d'autoriser le Président à lancer la consultation, à attribuer et signer le marché avec le prestataire retenu et toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme

Le Président,
Didier NOUYOU

